

DURÉES DES GARANTIES

Tous nos matériels sont garantis contre tout défaut de fabrication pendant une durée de deux (2) ans à compter de la date de facturation à l'utilisateur final, sans que cette durée n'excède 30 mois à compter de la date de fabrication de l'appareil, ceci pour toutes pièces, sauf dérogations prévues dans le tableau ci-dessous.

CHAUDIÈRES MURALES ET CHAUDIÈRES AU SOL	2 ANS	PRÉPARATEURS D'EAU CHAUDE SANITAIRE, CHAUFFE-EAU ÉLECTRIQUES ET SOLAIRES.	2 ANS
Concernant les corps de chauffe des chaudières, les durées de garantie détaillées ci-après sont subordonnées au contrôle annuel de la qualité de l'eau de chauffage suivant les recommandations spécifiées dans la notice d'installation et d'entretien de la chaudière.		PRÉPARATEURS D'EAU CHAUDE SANITAIRE INTÉGRÉS DANS UNE CHAUDIÈRE	
• Corps de chauffe d'une chaudière murale à condensation	3 ans	Concernant les cuves en acier émaillé (ou vitrifié), les conditions de garantie détaillées ci-après sont subordonnées à la vérification annuelle de l'anode anti-corrosion et remplacée le cas échéant.	
• Corps de chauffe des chaudières murales gaz à condensation Evodens (hors version Evodens Pro)	10 ans	• Cuve d'un volume ≤ 50 litres	3 ans
• Corps de chauffe d'une chaudière au sol à condensation, y compris, le cas échéant, le condenseur associé	3 ans	• Cuve d'un volume > 50 litres	5 ans
• Corps de chauffe d'une chaudière au sol basse-température	3 ans	PANNEAUX SOLAIRES	
• Cuve d'eau chaude sanitaire intégrée < 50 litres	3 ans	• Panneau solaire thermique	3 ans
POMPES À CHALEUR AIR/EAU, EAU/EAU, AIR/AIR	2 ANS	• Panneau solaire photovoltaïque	10 ans
Concernant les compresseurs, les durées de garantie détaillées ci-après sont subordonnées à la mise en service obligatoire et l'entretien annuel de la pompe à chaleur par une société qualifiée.		• Onduleur	5 ans
• Compresseur d'une pompe à chaleur hors MMTC et MHTC. Extension de garantie possible sur les MMTC et MHTC dans le cadre d'un Pack Starter ou d'un Pack Sérénité	5 ans	RADIATEURS	
• Moteur à absorption des PAC Gaz	5 ans	• Étanchéité d'un radiateur panneau en acier	10 ans
CHAUFFE-EAU THERMODYNAMIQUES Y COMPRIS COMPRESSEURS	2 ANS	• Étanchéité d'un sèche serviette	5 ans
Concernant les cuves en acier émaillé (ou vitrifié), les durées de garantie détaillées ci-après sont subordonnées à la vérification annuelle de l'anode anti-corrosion et remplacée le cas échéant.		PIÈCES DÉTACHÉES	1 AN
• Cuve d'un chauffe-eau thermodynamique	5 ans	La durée minimale de disponibilité des pièces se rapportant aux appareils est de 10 années, à compter de la date de publication du dernier Catalogue Tarif sur lequel figure l'appareil concerné sauf événement indépendant de notre volonté.	
		PIÈCES D'USURE	0 AN
		Les pièces d'usure, comme les électrodes, gicleurs, thermocouples, fusibles, joints, anodes, réfractaires, pièces en contact avec la flamme, filtres (gaz, eau, fioul, air) ne sont pas garanties.	

GAZOLE NON ROUTIER

COMPATIBILITÉ DE NOS BRÛLEURS FIOUL AVEC LE GAZOLE NON ROUTIER

Nous préconisons l'utilisation du gazole non routier avec nos chaudières et brûleurs uniquement dans le cas d'une installation neuve et dans le respect des recommandations ci-dessous :

1. RECOMMANDATION BRÛLEUR

- N'utiliser que des brûleurs du présent catalogue.

2. RECOMMANDATION LIÉE AU COMBUSTIBLE

- N'utiliser que du GONR de qualité supérieure, afin de garantir la stabilité du combustible dans le temps

3. RECOMMANDATIONS LIÉES AU CIRCUIT DE DISTRIBUTION DU FIOUL DOMESTIQUE

- En alimentation bitube : les tuyauteries et composants en cuivre doivent être remplacés par des aciers inoxydables ou matériaux synthétiques type polyéthylène réticulé (PEX). En effet, si le cuivre est conservé, les oxydes de cuivre seront ramenés à la cuve de stockage, accélérant la dégradation du GONR.
- En alimentation monotube, le cuivre reste adapté.
- Les joints en élastomère des organes présents sur la ligne d'alimentation en combustible ainsi que la membrane du système antisiphon doivent être remplacés par des éléments en Viton ou en matière métallique.

- Les additifs utilisés ne doivent pas contenir de métaux susceptibles de générer des encrassements du brûleur lors de la combustion.
- Les autres éléments de la ligne de distribution (préfiltre, purge automatique et vanne d'arrêt) sont compatibles avec l'utilisation de GONR et ne nécessitent pas de modification particulière.

4. RECOMMANDATIONS LIÉES AU STOCKAGE DU GAZOLE NON ROUTIER

- Respecter la réglementation (arrêté du 01/07/04) concernant les cuves neuves
- Réduire les volumes de stockage : il est recommandé de limiter la période de stockage du produit à 6 mois. Par conséquent, en cas de remplacement de cuve pour l'usage du Gazole Non Routier, il est conseillé de réduire la capacité initiale de stockage.
- La Tenue aux UV : la stabilité du produit et notamment la tenue aux ultra violets du Gazole Non routier nécessite les mêmes précautions d'usages que pour le Fioul Domestique. Afin d'éviter une altération prématurée, du fait de la photosensibilité du combustible, les cuves en polyéthylène haute densité (PEHD) translucides doivent être placées à l'abri des UV.